

RENTREE ECONOMIQUE : LE GECAM SE PRONONCE SUR LES GRANDS DEFIS DE DEVELOPPEMENT



Dossier

- RENTRÉE ÉCONOMIQUE DU PATRONAT : LES 9 DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE
- SME FORUM BY GECAM: SYNERGY OF ACTIONS BETWEEN MINPMEESA AND GECAM
- DIASPORA : Le GECAM lance le BUREAU DIASPORA

Actualité

- FISCALITÉ CONFISCATOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?
- LOI DES FINANCES 2025 : LE GECAM FAIT SES PROPOSITION AU DGI

CANAL+

NOUVEAU

DÉCODEUR **CONNECTÉ**

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+

UNE EXPERIENCE
FLUIDE ET IMMERSIVE

+ DE 50 000
PROGRAMMES EN REPLAY



CONTROLE DU DIRECT
JUSQU'A 8 HEURES EN ARRIERE

 **85 56**
COÛT D'UN APPEL LOCAL
SELON VOTRE OPERATEUR

 **CANAL+ CAMEROUN**



Chers lecteurs,

La seconde moitié de l'année est, comme à l'accoutumée, rythmée par la préparation et la formulation du projet de loi des finances, cet outil primordial de pilotage de l'action publique, dans la déclinaison annuelle des cadres stratégiques de moyen et long terme, la SND30 et la vision 2035 en l'occurrence dans notre contexte. Pour nous, acteurs du secteur privé, l'occasion est saisie à chaque fois pour porter nos préoccupations, et propositions à la formulation de cet outil dont les dérives, fortement décriées ces dernières années demeurent malheureusement peu prises en compte.

Notre économie est aux abois, et c'est peu de le dire. Le rythme de croissance plafonne autour de 4% depuis 2010, largement en deçà des objectifs fixés. Le déficit de la balance commerciale a franchi la barre des 2 000 milliards de FCFA en 2022, soit près de 25% du budget. Le nombre de personnes en situation de sous-emploi et de pauvreté a considérablement augmenté. La contradiction entre les objectifs de croissance formulés et les fondamentaux est grandissante. L'opportunité de la Rentrée économique du patronat m'a permis de relever en son temps quelques-unes des problématiques majeures qui plombent l'environnement économique et qui du reste sont parfaitement connues et relayées même par les principaux bailleurs de fonds qui pourtant, continue d'accompagner nos États. Il s'agit de fiscalité orientée recette plutôt que développement, de déficit et de dégradation avancées des infrastructures routières, de retards majeurs dans l'amélioration de l'offre d'énergie, tout ceci malgré une dynamique d'endettement soutenue et particulièrement inquiétante au regard du poids grandissant du service de la dette dans les finances publiques et du retard dans l'apurement de la dette intérieure.

Conscient de ce que le secteur privé doit prendre sa part de responsabilité dans le relèvement de notre économie, nous n'avons ménagé aucun effort pour porter notre vision auprès des pouvoirs publics. C'est dans ce sillage que nous avons adressé à la DGI dans le cadre du traditionnel échange sur la loi de finances, nos 50 propositions pour une réforme de la fiscalité. Exercice similaire conduit avec la DGD.

Cette quête continue d'amélioration de l'environnement nous a également conduit à nous recentrer ces derniers mois sur les préoccupations des PME, socle de la création de richesses, et la diaspora, véritable masse dormante susceptible d'apporter une contribution notable à la multiplication des investissements. Le forum de la PME, ce 11 octobre, aura donc été l'occasion d'exposer aux PME la panoplie des accompagnements existants et disponibles à leur intention auprès tant des pouvoirs publics que des partenaires au développement.

Chose immuable, le potentiel de développement de notre économie reste l'évidence. Notre devoir est donc de veiller à ce qu'il soit effectivement exploité pour offrir un cadre et des conditions de vie adéquates. De ce chemin, nous ne dévierons pas. Au contraire, en accord avec les engagements pris envers vous, cher adhérent, nous continuerons à assumer notre droit de regard sur l'action publique dans une approche constructive et partenariale.

Bonne lecture.

Par **Célestin TAWAMBA**, Président du GECAM



RÉHAUSSEZ VOS ÉVÉNEMENTS AVEC UNE SALLE À LA HAUTEUR DE VOS AMBITIONS

Caractéristiques salle de conférence :

- Salle spacieuse et lumineuse
- Estrade avec une capacité allant jusqu'à 10 personnes
- Mezzanine (balcon) offrant 30 places supplémentaires
- Espace assis de 200 places (Rez-de-chaussé)
- Régie son et vidéo
- Accès à Internet



**TARIF :
A PARTIR
DE 250 000
FCFA HT**

Idéale pour :

- Séminaires
- Formations
- Conférences
- Colloques
- Symposiums
- Assemblées générales
- Soirées dédiées

Salles de formations :

- Deux salles modernes et lumineuses
- Capacité modulable 15-30 places

Idéales pour :

- formations
- ateliers

Service Complémentaire : Service de catering

Nos atouts :

- Modulable selon vos besoins
- Club house pour les repas
- Parking gratuit et sécurisé
- Aire d'exposition idéale

**TARIF :
A PARTIR
DE 75 000
FCFA HT**



**Contactez-nous dès aujourd'hui pour réserver !
(+237) 693 353 323 • bngolle@legecam.cm
Situé en plein cœur de Bonanjo, rue des Ministres.**



Dear Readers,

The second half of the year, as usual, is marked by the preparation and formulation of the finance bill, this crucial tool for steering public action within the annual breakdown of medium and long-term strategic frameworks, namely SND30 and Vision 2035 in our context. For us, private sector actors, it is an opportunity to consistently voice our concerns and proposals for the formulation of this tool, whose deviations, heavily criticized in recent years, unfortunately remain largely unaddressed.

Our economy is in dire straits, to say the least. The growth rate has plateaued around 4% since 2010, far below the set targets. The trade balance deficit surpassed 2,000 billion CFAF in 2022, nearly 25% of the budget. The number of underemployed and poor individuals has significantly increased. The discrepancy between formulated growth objectives and the fundamentals is growing. The Economic Resumption of the employers' association provided me the opportunity to highlight some of the major issues hindering the economic environment, which are well known and even echoed by main donors who continue to support our states.

These include revenue-oriented rather than development-oriented taxation, advanced deficits and deterioration of road infrastructure, significant delays in improving energy supply, all this despite a sustained and particularly worrying debt dynamic in view of the increasing burden of debt service in public finances and delays in clearing domestic debt.

Aware that the private sector must take its share of responsibility in raising our economy, we have spared no effort in bringing our vision to the public authorities. It is in this context that we submitted to the Directorate General of Taxation, as part of the traditional exchange on the finance bill, our 50 proposals for tax reform. A similar exercise was conducted with the General Directorate of Customs. This ongoing quest to improve the environment has also led us to refocus in recent months, on the concerns of SMEs, the foundation of wealth creation, and the diaspora, a real dormant mass capable of making a significant contribution to multiplying investments.

The SME forum on October 11 was thus an opportunity to expose SMEs to the range of existing and available support for them from both public authorities and development partners. One thing remains unchanged, the development potential of our economy is evident. Our duty is therefore to ensure that it is effectively exploited to provide an adequate framework and living conditions. We will not deviate from this path. On the contrary, in line with the commitments made to you, dear member, we will continue to exercise our oversight of public action in a constructive and partnership approach.

Happy reading.

By **Célestin TAWAMBA**, President of GECAM

SOMMAIRE

Editorial 3

DOSSIER

RENTREE ECONOMIQUE DU PATRONAT : LES 9 DEFIS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE 7

FORUM DES PME DU GECAM, SYNERGIE D'ACTIONS ENTRE LE MINPMEESA ET LE GECAM 9

CARTOGRAPHIE DES PME : LE GECAM DRESSE LE PORTRAIT DES PME 11

DIASPORA : LE GECAM LANCE LE BUREAU DIASPORA 15

DIASPORA : LAUNCHING OF THE GECAM DIASPORA OFFICE 17

ACTUALITE

FISCALITE CONFISCATOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ? 20

REUNION ENTRE LE SECTEUR PRIVE ET LES ADMINISTRATIONS FISCALES ET DOUANIERES DES PAYS DE LA CEMAC : UN PAS DECISIF POUR LA FISCALITE SOUS REGIONALE ? 23

LOI DES FINANCES 2025 : LE GECAM PRESENTE SES PROPOSITIONS DE REFORMES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS 25

LE GECAM ASSISTE A LA 1ÈRE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES DELAIS ET LES RETARDS DE PAIEMENT AU CAMEROUN 27

RENCONTRES SECTORIELLES DES PROFESSIONNELS DE L'HOTELLERIE 29

COOPERATION GECAM - UNION AFRICAINE : JALONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN VERITABLE PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PRIVE ET L'UA 31

PME

CIRCULAIRE N000019/LC/MINMAP DU 05 JUIN 2024 RELATIVE AU CAUTIONNEMENT SUR LES MARCHÉS PUBLICS: EFFETS SUR LES PME DU SECTEUR DES BTP 32

NUMERIQUE

DIGITALUP : CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE POUR LES PME CAMEROUNAISES 33

RENTÉE ÉCONOMIQUE DU PATRONAT (REP) : UNE IMPÉRATIVE RÉINVENTION NUMÉRIQUE POUR LE CAMEROUN 34



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Célestin Tawamba

RÉDACTEUR EN CHEF

Aline Valérie Mbono

COORDINATION ET SUIVI ÉDITION

Judith NGO KAM

RÉDACTION

Nacisse CHASSEM
Serge LONANG
Modeste François ESSAMA
André Dumas TSAMBOU
Djibring NYAM AHOLA
Antoinette KAMGAING
Espoir MBUNGU
Alain Fils NGAÏ
Judith NGO KAM

PUBLICITÉ

Boris Ngolle

CRÉDIT PHOTOS

GECAM

MISE EN PAGE

Georges Ibong



RENTREE ECONOMIQUE DU PATRONAT

9 défis de développement de l'économie camerounaise

Par Judith NGO KAM, Chef service de La Communication et de la traduction

18 septembre 2024, le Président du Groupement des Entreprises du Cameroun a choisi cette date pour présenter les grands défis de développement de l'économie camerounaise, qu'il a identifié au courant de l'année. Devant la presse nationale et internationale, c'est sous le format d'une conférence de presse que le Conseil d'Administration du GECAM a décidé de la configuration de cette plateforme d'échange qui se veut désormais un rendez-vous annuel « pour poser un regard critique et constructif sur les évolutions et les enjeux de l'économie de notre pays », précise le Président du GECAM, Monsieur Célestin TAWAMBA.

C'est donc au siège du GECAM à Douala et face à près d'une trentaine de médias que le Président Célestin TAWAMBA, a décliné les défis de l'économie camerounaise identifiés à travers 9 domaines prioritaires :

- La fiscalité : Au cours de ces dernières années, les pouvoirs publics ont fait des efforts dont on pourrait se féliciter pour simplifier notre système fiscal via la digitalisation. Cependant, celui-ci demeure pour les entreprises du secteur formel, injuste, et oppressif en raison d'un taux d'imposition effectif élevé. En effet, notre système fiscal conduit à des taux d'imposition effectifs de 60 à 80%, il impose également les entreprises naissantes et même celles qui font des pertes via la collecte d'un impôt minimum forfaitaire. A cela s'ajoute des contrôles fiscaux et douaniers fréquents donnant lieu à des redressements portant sur des montants astronomiques, représentant parfois plusieurs fois le chiffre d'affaires, ainsi qu'un accès très coûteux au contentieux fiscal ;
- La parafiscalité : La loi de finances 2024 procède à une multiplication exponentielle des taxes parafiscales touchant quasiment tous les secteurs d'activités et tous les services rendus par les Administrations publiques. Ajouté à cela, les collectivités territoriales décentralisées font naître de nouvelles taxes tous les jours, lesquelles obèrent continuellement la trésorerie des Entreprises et réduit leur compétitivité ;
- La politique d'incitation aux investissements : une refonte de la loi sur les incitations aux investissements est indispensable pour une mise en cohérence d'ensemble, d'autant plus que si l'on s'en tient aux chiffres disponibles, pour une proportion de **198 milliards** de FCFA d'incitations fiscales et douanières accordées, la richesse créée se situerait autour de **41 milliards** de FCFA seulement, soit 0,0018% du PIB ;
- L'Energie : le déficit énergétique de notre pays demeure important. Plus de 40 % de la population n'a pas accès à l'électricité au Cameroun et le besoin d'énergie non satisfait du secteur industriel est désormais estimé à environ 400 MW.
- L'infrastructure routière et transport : Outre la construction de nouvelles routes bitumées, le principal défi reste l'entretien des routes déjà existantes. Au cours du mois d'août, le GECAM a attiré l'attention du Ministre des Travaux public sur l'état désastreux et inédit de la chaussée des routes nationales n°3 et n°5. Mais en réalité il s'agit de l'ensemble du réseau routier qui est concerné car les difficultés relevées sur ces deux routes nationales se posent avec plus d'acuité encore sur la nationale n°1 qui relie le Cameroun au Tchad, à la RCA et au Nigéria ;
- Le numérique : les Entreprises éprouvent de sérieuses difficultés dans leur processus de numérisation en raison de l'insuffisance des offres des opérateurs de communications électroniques. Il est impérieux pour les Pouvoirs Publics d'opérer une mutation profonde de la politique relative au développement du numérique dans notre pays, pour ne pas louper un saut qualitatif vers une digitalisation efficace des services, à l'ère où l'intelligence artificielle nous impose de nous réinventer ;
- La fuite des compétences vers le Canada : Avec des chiffres alarmants : de janvier à avril 2024, près de 6000 camerounais ont immigré au Canada. Essentiellement des personnes qualifiées, ce qui accentue la question de la qualité de la main d'œuvre au sein des entreprises camerounaises.

- **Le foncier** : l'accès au titre foncier est encadré par un ensemble de textes réglementaires dont les principaux datent de 50 ans et la procédure d'obtention d'un titre foncier est très longue, assez coûteuse, et très peu sécurisée. Or, le titre foncier reste le principal document de la sécurisation immobilière et une importante garantie auprès des Institutions financières. Sécuriser le titre foncier et améliorer son accès permettraient de résoudre en partie la problématique du financement des Entreprises et par conséquent de leur compétitivité ;
- **Les marchés publics** : Le Ministre des Marchés publics, dans une récente Lettre Circulaire visant à préciser les modalités de constitution, de consignation, de conservation et de restitution des cautionnements et de déconsignation des cautionnements dans le domaine des marchés publics, a édité des dispositions susceptibles d'avoir des incidences négatives sur le processus de passation des marchés. Pour les Entreprises intervenant dans la commande publique, la suspension de l'application de cette

circulaire paraît inévitable pour ouvrir une réflexion avec l'ensemble des parties prenantes, afin de trouver le meilleur moyen d'adresser cette problématique en préservant les intérêts de tous les acteurs.

De manière générale et sur le plan macro-économique, il est ressorti du discours du Président entre autre que les performances économiques du Cameroun sont en deçà des objectifs qu'il s'est fixé dans le DSCE et la SND30. D'un objectif de croissance de 5,5 % sur la période 2010 - 2020, et de 6,6 % sur la période 2021 - 2025, nous avons réalisé une croissance économique moyenne de 4,0 % sur la période 2010 - 2020, et de 3,8 % sur la période 2021 - 2023, respectivement en deçà de 1,5 points et 2,8 points de ses objectifs.

La richesse et la qualité des informations économiques issues des propos du Président du GECAM, a suscité des interrogations chez les journalistes présents pour la circonstance. Interrogations qui lors de la session consacrée aux échanges, ont trouvé des réponses énoncées par les membres du Conseil d'Administration présents, ainsi que la Directrice Exécutive, Madame Aline Valérie MBONO.



Apave Cameroun



50

collaborateurs



+350

clients



25

années d'activité



7

pays d'intervention

Guinée Equatoriale, RCA, RDC,
Burundi, Gabon,
Rwanda, Tchad



2

implantations

Yaoundé et Douala



Activité ciblée dans
le bâtiment, l'agro-alimentaire,
l'industrie, le secteur
tertiaire et l'oil and gas

Notre métier,
vous permettre
d'exercer le vôtre
en toute sécurité

Nos 5 métiers
complémentaires
pour conjuguer sécurité
et performance à toutes
les étapes de vos projets



Inspection



Essais & Mesures



Formation



Certification & Labellisation



Conseil & Accompagnement technique

(+237) 6 99 89 09 29

www.apave.com

contact.cameroun@apave.com

FORUM DES PME DU GECAM, SYNERGIE D' ACTIONS ENTRE LE MINPMEESA ET LE GECAM

Par Judith Ngo Kam

Les Petites et Moyennes entreprises représentent plus de 99% du tissu économique camerounais. Bien que nombreuses, elles présentent une certaine fragilité : leur contribution au PIB n'est que de 20,3 % (en 2022, selon le MINPMEESA). Elles font également face à de nombreux défis : leur structuration, l'accès au financement... Dans un souci de renforcer ce tissu essentiel pour l'économie de notre pays, le GECAM s'est engagé à travers sa vision et ses objectifs, à œuvrer pour le développement des PME. C'est ainsi que le 11 octobre 2024, le patronat camerounais a organisé avec le soutien institutionnel du MINPMEESA et l'accompagnement du BIT, le FORUM DES PME sur le thème : « développer des Synergies entre les Acteurs pour Accroître les Performances des PME au Cameroun ».

Ce forum qui a réuni plus de 100 PME, avait pour objectif :

- de discuter des problématiques des PME, des défis et des opportunités actuelles et construire des éléments de langage pour un plaidoyer dans le sens d'y trouver des solutions ;
- de créer une plateforme d'échanges entre le secteur public et le secteur privé qui permettra de contribuer à l'amélioration des performances de financement, d'investissement, de production et de commercialisation des PME à travers le développement des synergies entre les acteurs de l'écosystème entrepreneurial au Cameroun.

Les échanges présidés par le Ministre des PME, Monsieur Achille BASSILEKIN III, se sont articulés autour de plusieurs présentations, avec des sessions de question-réponse :

- État des lieux et stratégies de développement des PME ;
- Initiatives gouvernementales en faveur des PME ;
- Opportunités de financements privés pour les PME ;
- Initiatives des partenaires techniques et financiers en faveur des PME.

On a pu apprendre des différentes présentations qu'il existe plusieurs programmes, projets et initiatives mis en œuvre par différents ministères (MINEPAT, MINESEC, MINEFOP, MINJEC, MINPROFF, etc.) partenaires (AFD, JICA, CNUCED, WIDU, ONUFEMMES, PAM, FIDA, PNUD, ONUDI, etc.) pour accompagner les PME. Il est donc crucial pour tous les acteurs de développer des stratégies afin que l'information adéquate arrive aux PME demanderesse de solutions et de connaissances. Dans la même lancée, le Forum a été l'occasion à travers des sessions de B2B de rapprocher certaines organisations des entreprises qui voulaient en savoir plus sur leurs activités mais surtout sur leurs actions envers les PME. On a pu noter la participation des banques et organismes financiers, ainsi que de l'ANOR...

L'un des points culminants de la rencontre, à en croire l'enthousiasme des participants sur la question, la présentation de la Cartographie des PME, issue d'une initiative du GECAM avec l'appui technique et financier du BIT.

A l'issue du Forum, le MINPMEESA et le GECAM dans un communiqué conjoint, ont salué les actions menées par les acteurs de l'écosystème entrepreneurial en faveur des PME et encouragent ces dernières à mener des actions qui visent l'amélioration de l'accès au financement, du système fiscal, de l'accès aux marchés.



Abonnez-vous à votre trimestriel d'information

www.legecam.cm ☺

@legecam 🌐 📧 📞

SME FORUM BY GECAM, SYNERGY OF ACTIONS BETWEEN MINPMEESA AND GECAM

By Judith Ngo Kam, Head of Communication & Translation



Small and Medium Enterprises (SMEs) represent over 99% of Cameroon's economic fabric. Despite their number, they exhibit a certain fragility: their contribution to GDP is only 20.3% (in 2022, according to MINPMEESA). They also face many challenges: structuring, access to financing, etc. To strengthen this essential fabric for our country's economy, GECAM is committed through its vision and objectives to work for the development of SMEs. Thus, on October 11, 2024, the Cameroonian Employers' Organization, with institutional support from the Ministry of Small and Medium-Sized Enterprises, Social Economy, and Handicrafts (MINPMEESA) and the assistance of the ILO, organized the SME FORUM on the theme: "Developing Synergies between Actors to Increase SME Performance in Cameroon."

This forum, which brought together over 100 SMEs, aimed to:

- Discuss SME issues, current challenges, and opportunities and develop advocacy elements to find solutions;
- Create a platform for exchanges between the public and private sectors to contribute to improving SME financing, investment, production, and marketing performance by developing synergies among actors in the Cameroonian entrepreneurial ecosystem.

The exchanges, chaired by the Minister of SMEs, Mr. Achille BASSILEKIN III, revolved around several presentations with Q&A sessions:

- Overview and development strategies of SMEs;
- Government initiatives in favor of SMEs;
- Opportunities for private financing for SMEs;
- Initiatives of technical and financial partners in favour of SMEs.

From the various presentations, it was learned that there are several programs, projects, and initiatives implemented by different ministries (MINEPAT, MINESEC, MINEFOP, MINJEC, MINPROFF, etc.) and partners (AFD, JICA, UNCTAD, WIDU, UN WOMEN, WFP, IFAD, UNDP, UNIDO, etc.) to support SMEs. It is thus crucial for all actors to develop strategies so that adequate information reaches SMEs seeking solutions and knowledge. Similarly, the Forum was an opportunity through B2B sessions to bring some organizations closer to companies wanting to know more about their activities, especially their actions towards SMEs. Participation from banks and financial institutions, ANOR, etc., was noted.

One of the highlights of the meeting, according to the enthusiasm of the participants, was the presentation of the SME Mapping, an initiative by GECAM with technical and financial support from the ILO.

At the end of the Forum, MINPMEESA and GECAM, in a joint communiqué, commended the actions taken by entrepreneurial ecosystem actors in favour of SMEs and encouraged them to undertake actions aimed at improving access to financing, the tax system, and market access.

CARTOGRAPHIE DES PME : LE GECAM DRESSE LE PORTRAIT DES PME

Par **Djibring NYAM AHOLA**, Chargé d'études

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent près de 99% de l'ensemble des entreprises au Cameroun, elles contribuent à près de 70% à la création des emplois, mais pèsent à peine 30% du CA total de l'économie. Les PME sont confrontées à de nombreux défis qui limitent leur développement et leur compétitivité. Le **Groupe des Entreprises du Cameroun (GECAM)**, en tant que principale organisation patronale du pays, conscient des enjeux et du rôle majeur des PME dans une économie et soucieux de mieux connaître les besoins et les spécificités de celles-ci, a commandité une étude approfondie visant à cartographier l'ensemble du tissu PME sur le territoire national, avec l'accompagnement du Bureau International du Travail (BIT).

Les objectifs de la cartographie sont entre autres de :

- Identifier les principales caractéristiques des PME camerounaises ;
- Évaluer les contraintes et les opportunités auxquelles font face les PME ;
- Formuler des recommandations pertinentes visant à améliorer la situation des PME pour une meilleure contribution à l'économie.

I- Synthèse des Principaux résultats de l'étude sur la cartographie

L'étude sur la cartographie des PME a mis en avant, plus de vingt-deux (22) données caractéristiques des PME dont les plus importantes sont :

- ❖ **Du point de vue de la localisation géographique des PME et secteur d'activité**, on note une très forte concentration de ces entreprises dans les régions du Littoral et du Centre, soit 64,2% du tissu productif (dont 37,4% pour le Littoral et 26,8% pour le Centre), une prépondérance des entreprises individuelles et des PME exerçant dans le secteur tertiaire (85,6%), contre 14,2% pour le secteur secondaire et 0,34% pour le secteur primaire.
- ❖ **S'agissant de l'espérance de vie des PME**, l'étude montre que l'espérance de vie moyenne des PME est de 5,1 ans. Cette espérance de vie varie avec la taille de la PME.
- ❖ **S'agissant du niveau d'éducation des promoteurs de PME**, l'étude relève que les promoteurs ayant au plus le BEPC/CAP/GCEOL sont majoritaires (34,6%). La proportion des promoteurs sans diplôme s'établit à 19%, tandis que la part des promoteurs disposant d'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire a connu une augmentation de 27%.
- ❖ **S'agissant du chiffre d'affaires des PME**, l'étude indique que le chiffre d'affaires global réalisé par les entreprises du Cameroun en 2022 se situe à 20 000 milliards de francs CFA. Soit : 66% pour les GE et 34% pour les PME. 67% de ce CA relève du secteur tertiaire, et 30% pour le secteur secondaire
- ❖ **S'agissant du volet Emplois dans les PME**, on note que l'effectif permanent employé dans l'ensemble des entreprises camerounaises (GE, TPE, PE et PME) de l'économie formelle en 2023 s'élève à près de 1.170.043 personnes. Près de 80% de cet effectif total est employé par les PME. L'écart entre la taille moyenne des PME (2,2 employés) et celle des grandes entreprises (292 employés) est considérable.
- ❖ **S'agissant de la formalisation des entreprises**, il ressort de l'étude que :

La formalisation consiste en l'enregistrement légal auprès des autorités compétentes d'une PME, ce qui lui confère une existence juridique et lui permet d'accéder à divers avantages et services, entre autres : l'accès au crédit, l'amélioration de son image auprès des partenaires et l'accroissement de sa visibilité, la protection juridique, la participation aux appels d'offre pour les marchés...). Dans ce registre, on note qu'à peine 60.000 PME remplissent une DSF, permettant la transparence et une traçabilité de leurs activités.

- ❖ **S'agissant de l'accès des PME au crédit bancaire**, On note une allocation des crédits en défaveur des PME en 2023. Les GE accaparent 71% de l'enveloppe globale des crédits. Les petites et moyennes entreprises (PME), bien que représentant 99% des entreprises, se trouvent dans une position moins favorable en termes d'accès au crédit (16%).

SUBSCRIPTION FOR INSERTION 2024

(Acts as an order form)

Company :

Order Giver : Position :

E-mail: Tel. : Mobile :

File to be provided by the advertiser (PDF, EPS)

SME/SMI ≤ 3 BILLION				
PLACEMENT	TOTAL AMOUNT INCLUSIVE OF TAXES IN F.CFA			
	For 01 publication	For 02 publications	For 03 publications	For 04 publications
2 nd Cover	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
3 rd Cover	800 000 ○	750 000 x 2 ○	700 000 x 3 ○	650 000 x 4 ○
4 th Cover	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
Double Inside Page	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
Full Inside Page	450 000 ○	400 000 x 2 ○	350 000 x 3 ○	300 000 x 4 ○
Half Inside Page	250 000 ○	200 000 x 2 ○	170 000 x 3 ○	150 000 x 4 ○

LARGE ENTERPRISES				
EMPLACEMENT	TOTAL AMOUNT INCLUSIVE OF TAXES IN F.CFA			
	For 01 publication	For 02 publications	For 03 publications	For 04 publications
2 nd Cover	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
3 rd Cover	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
4 th Cover	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
Double Inside Page	1 500 000 ○	1 300 000 x 2 ○	1 200 000 x 3 ○	1 100 000 x 4 ○
Full Inside Page	600 000 ○	550 000 x 2 ○	450 000 x 3 ○	400 000 x 4 ○
Half Inside Page	350 000 ○	300 000 x 2 ○	250 000 x 3 ○	200 000 x 4 ○



We attach to this form, the payment of a total amount in FCFA (in words)

Payment methods : Check Cash Bank transfer to the order of GECAM

Account No. : 10005 00002 09105291001-65 - FIRST BANK BONANJO

NB : This form is an irrevocable order form once signed by the subscriber

Done at on

Signature and stamp preceded
by the mention "read and approved"

- ❖ **S'agissant de la sous-traitance**, seulement 11% de PME ont exécuté les travaux de sous-traitance en 2023. ME (17%) TPE (8%). 7% de PME ont attribué les travaux de sous-traitance à d'autres entreprises, avec 12% pour les moyennes entreprises et 4% pour les TPE.
- ❖ **S'agissant des obstacles à l'entrepreneuriat**, l'étude recense comme principaux freins à l'entrepreneuriat : la fiscalité confirmant les résultats de plusieurs autres études réalisés par le passé, (INS, MINEPAT, GICAM, etc.), la fiscalité est perçue par les PME comme un obstacle majeur à leur développement. Suivent après l'accès au financement, les formalités administratives, la corruption et l'accès aux matières premières.
- ❖ **S'agissant de la Performance et de la compétitive des PME**, le rapport d'étude indique que les PME sont dans leur majorité très peu compétitives et moins performantes.
- ❖ **S'agissant de l'Economie numérique dans les PME**, l'étude révèle que si la majorité des ME et PE ont adopté ces outils numériques, les TPE accusent encore un retard. Cette disparité souligne l'importance d'accélérer la digitalisation des entreprises, en particulier les plus petites, afin de favoriser leur compétitivité et leur croissance.
- ❖ **S'agissant de l'utilisation des réseaux sociaux comme outil marketing**, L'analyse des données de l'étude montre que moins de 2% des PME camerounaises sont présentes sur les marketplaces internationales. Cette faible présence limite considérablement leur visibilité à l'échelle internationale et réduit leurs opportunités de croissance. Cependant, elles sont présentes sur les réseaux sociaux.
- ❖ **S'agissant de l'Innovation et R&D**, On note un faible niveau d'innovation au sein des PME, particulièrement dans le secteur manufacturier. En effet, moins de 9% des PME disposent de certifications internationales, normes de qualité reconnues mondialement. Ce faible taux de certification restreint leur accès aux marchés internationaux et réduit leur capacité à rivaliser avec des entreprises plus innovantes.
- ❖ **S'agissant de la connaissance et des recours par les PME des structures publiques d'accompagnement**, on note qu'une bonne franche de PME ont une méconnaissance ou

recours très peu aux structures publiques dédiées à l'accompagnement. Dans ce registre, on constate que : Le Fonds National de l'Emploi est connu par plus de 50% de PME (62% plus précisément), sans doute grâce à sa présence sur presque tout le territoire national. Ce ratio est inférieur à 50% pour toutes les autres structures : 46% pour l'APME, 28% pour la BC-PME. Le pourcentage de PME qui sollicitent ces services d'accompagnement est encore plus faible : 14% pour le FNE, 10% les CFCE, 5% pour la BC-PME.

II- Principales recommandations de l'étude

Pour améliorer la situation des PME afin de les rendre plus compétitives et plus performantes, celles-ci proposent comme solutions :

- Simplification du système fiscal : réduction du nombre de taxes et d'impôts, simplification des procédures ;
- Digitalisation des services fiscaux : faciliter les démarches des entreprises et réduire les coûts administratifs ;
- Lutte contre la corruption : renforcer la transparence et l'intégrité des administrations fiscales ;
- Dialogue public-privé : mettre en place des instances de concertation pour co-construire des réformes fiscales adaptées aux besoins des entreprises ;
- Soutien aux PME : renforcer les dispositifs d'accompagnement et de financement des PME ;
- Améliorer l'accès au financement pour les PME, notamment en renforçant les institutions financières et en développant des produits financiers adaptés ;
- Simplifier les procédures administratives et réduire la pression fiscale sur les PME ;
- Investir dans les infrastructures pour améliorer l'environnement des affaires ;
- Renforcer la formation professionnelle et le développement des compétences pour améliorer la productivité des PME ;
- Favoriser l'innovation et la recherche et développement pour renforcer la compétitivité des PME ;
- Promouvoir l'inclusion financière pour permettre aux PME d'accéder aux services financiers ;
- Encourager la création de partenariats entre les PME et les grandes entreprises pour favoriser le transfert de connaissances et de technologies.

ABONNEMENT POUR INSERTION 2024

(Tenant lieu de bon de commande)

Entreprise:

Donneur d'ordre: Fonction:

E-mail: Tél.: Portable:

Fichier à fournir par l'annonceur (PDF, EPS)

PMI/PME ≤ 3 MILLIARDS				
EMPLACEMENT	MONTANT TTC EN F.CFA			
	Pour 01 parution	Pour 02 parutions	Pour 03 parutions	Pour 04 parutions
2 ^{ème} de couverture	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
3 ^{ème} de couverture	800 000 ○	750 000 x 2 ○	700 000 x 3 ○	650 000 x 4 ○
4 ^{ème} de couverture	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
Double page intérieure	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
Pleine-page intérieure	450 000 ○	400 000 x 2 ○	350 000 x 3 ○	300 000 x 4 ○
Demi-page intérieure	250 000 ○	200 000 x 2 ○	170 000 x 3 ○	150 000 x 4 ○

GRANDES ENTREPRISES				
EMPLACEMENT	MONTANT TTC EN F.CFA			
	Pour 01 parution	Pour 02 parutions	Pour 03 parutions	Pour 04 parutions
2 ^{ème} de couverture	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
3 ^{ème} de couverture	1 000 000 ○	900 000 x 2 ○	850 000 x 3 ○	800 000 x 4 ○
4 ^{ème} de couverture	1 200 000 ○	1 100 000 x 2 ○	1 000 000 x 3 ○	900 000 x 4 ○
Double page intérieure	1 500 000 ○	1 300 000 x 2 ○	1 200 000 x 3 ○	1 100 000 x 4 ○
Pleine-page intérieure	600 000 ○	550 000 x 2 ○	450 000 x 3 ○	400 000 x 4 ○
Demi-page intérieure	350 000 ○	300 000 x 2 ○	250 000 x 3 ○	200 000 x 4 ○



Nous joignons à la présente fiche, le paiement d'un montant TTC de FCFA (en lettre)

Modalités de paiement: Chèque Espèces Virement à l'ordre du GECAM

Compte N° : 10005 00002 09105291001-65 - FIRST BANK BONANJO

NB : Cette fiche est un bon de commande irrévocable, une fois signée par le souscripteur

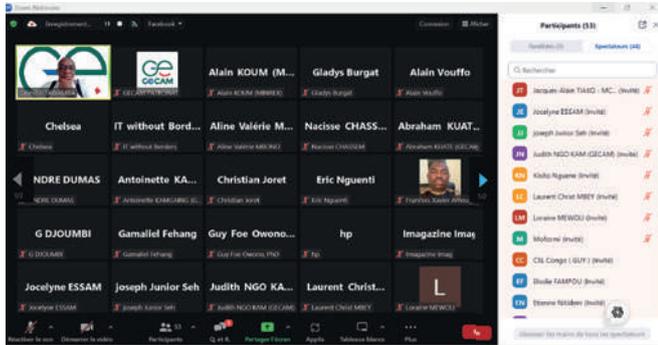
Fait à le.....

Signature et cachet précédés
de la mention "lu et approuvé"



LANCEMENT DU BUREAU DIASPORA DU GECAM

Par **Antoinette KAMGAING**, Chef Service Relations Institutions & Diaspora, GECAM



« **GECAM et Diaspora...désormais main dans la main, pour une augmentation de la contribution de la diaspora au PIB national afin de booster la croissance du Cameroun** »

« Le Bureau Diaspora du GECAM a pour ambition d'être le carrefour de l'information et des affaires pour la diaspora entrepreneuriale camerounaise ». C'est par ces propos que Monsieur Célestin TAWAMBA, Président du GECAM, a planté le décor du webinaire qui a accueilli, le Mercredi 02 Octobre 2024, la réunion de lancement du Bureau Diaspora du GECAM.

Le lancement des activités du Bureau Diaspora du GECAM intervient dans un contexte économique difficile marqué par de nombreux freins à l'investissement de la diaspora (climat des affaires, accès à la propriété foncière, pression fiscale, double nationalité, etc..) qui joue pourtant un rôle essentiel pour le développement de notre pays.

Le Groupement des Entreprises du Cameroun est convaincu qu'une amélioration de l'implication de la diaspora et une synergie d'actions pourraient contribuer significativement à la transformation structurelle de l'économie camerounaise.

Les actions du Bureau Diaspora du GECAM, à ce titre, vont se greffer aux initiatives mis en œuvre par le Gouvernement, pour mieux structurer et capitaliser le potentiel de cette diaspora agissante et influente à l'international.

L'objectif principal de ce Bureau dédié à la Diaspora est d'accroître la contribution de la diaspora au développement social et économique du Cameroun. Ses Missions sont notamment :

- **La mise en relation des investisseurs de la diaspora avec les Entreprises du GECAM ;**
- **La mobilisation des compétences de la diaspora pour l'accompagnement des PME du GECAM et**

les projets locaux ;

- **Les conseils en investissements de la diaspora à travers la mise à leur disposition des informations et des faits de terrains sur l'environnement des affaires, les opportunités de marchés, les secteurs prioritaires, etc...**
- **Le plaidoyer pour une meilleure intégration de la diaspora dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement au Cameroun.**

La réunion de lancement du Bureau Diaspora du GECAM a mis en exergue l'engouement de tous les acteurs autour de la question de la diaspora notamment le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) et le Réseau des Parlementaires Diaspora, Coopération Décentralisée et Transfrontalière (REPC-COD), qui ont édifié les ressortissants et organisations de la diaspora sur les mécanismes mis en place pour l'accompagnement de la diaspora.

Cette rencontre a également consacré des échanges directs avec les ressortissants de la diaspora camerounaise qui a notamment permis de recueillir leurs préoccupations et attentes qui sont principalement de 05 ordres, à savoir :

- L'accès à l'information ;
- L'accompagnement et le financement ;
- La mise en relation avec les institutions et les entreprises;
- L'amélioration de la prise en compte des attentes et préoccupations de la diaspora dans les plaidoyers portés par le Patronat ;
- La densification de la relation avec le Patronat.

Le GECAM, dont la quête permanente est de faire du Cameroun une terre d'attractivité et d'opportunités, prend la pleine mesure des attentes de la diaspora vis-à-vis de ce Bureau et est résolu à mettre la diaspora au cœur des actions du Patronat et à accompagner la diaspora dans la promotion des affaires au Cameroun.

Le Bureau Diaspora du GECAM est ouvert non seulement à la diaspora entrepreneuriale camerounaise mais également aux Entreprises locales et aux partenaires techniques et financiers qui disposent en leurs seins, de produits et services, et des programmes d'accompagnement de la diaspora qui souhaite investir au Cameroun.



OFFRE DIVERSIFIÉE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

100%
ALUMINIUM



Lingot 16



Lingot T



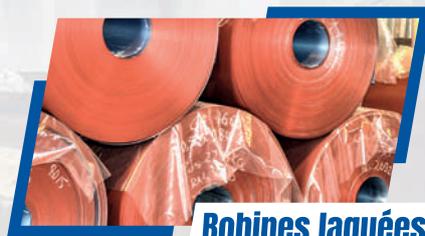
Plaques



Bobines nues



Disques

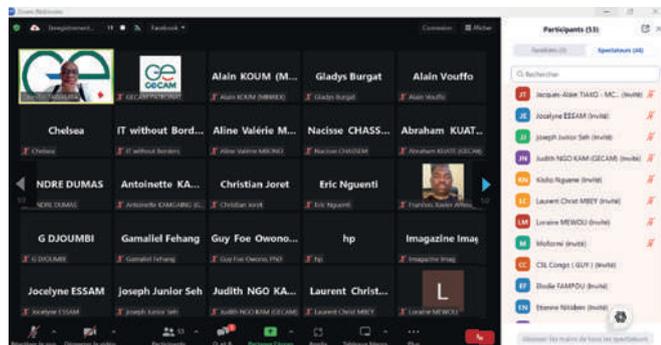


Bobines laquées



LAUNCHING OF THE GECAM DIASPORA OFFICE

By **Antoinette KAMGAING**, Head of Institutional and Diaspora Relations Department



“GECAM and the Diaspora... now hand in hand, to increase the diaspora’s contribution to the national GDP and boost Cameroon’s growth”

“The GECAM Diaspora Office aims to be the hub of information and business for Cameroon’s entrepreneurial diaspora.” With these words, Célestin TAWAMBA, President of GECAM, set the stage for the webinar that hosted the launch meeting of the GECAM Diaspora Office on Wednesday, October 2, 2024.

The launch of the GECAM Diaspora Office’s activities comes in a challenging economic context marked by numerous barriers to diaspora investment (business climate, access to land ownership, tax pressure, dual nationality, etc.), which nonetheless plays an essential role in the development of our country.

The Cameroon Employers Organisation is convinced that improving diaspora involvement and creating synergies could significantly contribute to the structural transformation of Cameroon’s economy.

The actions of the GECAM Diaspora Office will complement the initiatives implemented by the Government to better structure and capitalize on the potential of this active and influential diaspora internationally.

The main objective of this Office dedicated to the Diaspora is to increase the diaspora’s contribution to Cameroon’s social and economic development. Its missions include:

- Connecting diaspora investors with GECAM Enterprises;
- Mobilizing the skills of the diaspora to support GECAM SMEs and local projects;

- Providing investment advice to the diaspora by making available information and field data on the business environment, market opportunities, priority sectors, etc.;
- Advocating for better integration of the diaspora in the formulation and implementation of development policies in Cameroon.

The launch meeting of the GECAM Diaspora Office highlighted the enthusiasm of all stakeholders around the issue of the diaspora, including the Ministry of External Relations (MINREX) and the Network of Parliamentarians for the Diaspora, Decentralized and Cross-Border Cooperation (REPC-COD), who informed the diaspora members and organizations about the mechanisms in place to support the diaspora.

This meeting also dedicated time to direct exchanges with members of the Cameroonian diaspora, which allowed for the collection of their concerns and expectations which are mainly of five types, namely:

- Access to information;
- Support and financing;
- Connecting with institutions and companies;
- Improving the consideration of the diaspora’s expectations and concerns in the advocacy carried out by the Employers’ Association;
- Strengthening the relationship with the Employers’ Association.

GECAM, whose ongoing quest is to make Cameroon a land of attractiveness and opportunities, fully understands the expectations of the diaspora regarding this Office and is determined to place the diaspora at the heart of the Employers’ Association’s actions and to support the diaspora in promoting business in Cameroon.

The GECAM Diaspora Office is open not only to the Cameroonian entrepreneurial diaspora but also to local companies and technical and financial partners who have products and services, and support programs for the diaspora wishing to invest in Cameroon.

MAKING AN IMPACT

The social action of Premier Projects and the R.J.C, represents 130 projects



65

COMMUNITY DEVELOPMENT PROJECTS

23

YOUTH & EDUCATION PROJECTS

21

HEALTH PROJECTS

16

SPORTS PROJECTS

5

CULTURAL PROJECTS

+ 1 MMA Arena & Academy, in collaboration with Francis Ngannou, the MMA world champion

OUR CORE BUSINESS

LOTTERY

PREMIER Loto

SPORTS BETTING

PREMIER Bet

VIRTUALS

PREMIER Vegas

✓ 4,000 AGENTS

✓ 200 FRANCHISES

✓ 50 PLAY CENTRES

✓ 700 EMPLOYEES



ZONE

RÉSERVEZ VOTRE TICKET DE LOTO

PAYEZ EN CASH



**TOUS VOS JEUX LOTO
ALL YOUR LOTTO GAMES**

**PLUSIEURS FAÇON DE JOUER
MORE WAYS TO PLAY**

**N'IMPORTE QUAND, N'IMPORTE OÙ
ANYTIME, ANYWHERE**

PREMIERLOTOZONE.COM





FISCALITÉ CONFISCATOIRE AU CAMEROUN : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Par **François ESSAMA**, Responsable Pôle Juridique et Fiscal

Un régime fiscal confiscatoire désigne un système de taxation excessivement lourd ou punitif, au point où il aboutit à «confisquer» une part importante des revenus ou du patrimoine des contribuables. Cette politique fiscale injuste a été malheureusement adoptée par l'Administration au Cameroun et a des conséquences extrêmement graves pour les Entreprises, et par effet pervers, pour les recettes fiscales de l'Etat, d'où la nécessité d'arrêter la saignée par l'adoption de réformes courageuses.

I. Principales déclinaisons du système fiscal confiscatoire au Cameroun

L'Administration fiscale camerounaise a opté pour une politique fiscale agressive dans un contexte de baisse des recettes pétrolières, de tensions de trésorerie et du fait de la pression des Institutions de Breton Woods. Ce système affecte sérieusement la compétitivité et la viabilité des Entreprises formelles et prêle le flanc au développement sans cesse croissant du secteur informel. Les principales traductions de ce système fiscal confiscatoire au Cameroun sont notamment :

1. Un taux élevé de l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)

L'impôt minimum forfaitaire (IMF) (encore appelé acompte de l'impôt sur les Sociétés), est une forme d'imposition dans laquelle un montant minimum d'impôt est exigé d'une entreprise, indépendamment de son niveau de profit ou de perte. Au Cameroun, l'IMF est de 2,2% du chiffre d'affaire mensuel pour les entreprises du régime simplifié et 5,5% du chiffre d'affaire mensuel pour les entreprises du régime du réel, tandis que le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) Centimes Additionnels Communaux inclus est de 33% pour les grandes entreprises et 27,5% pour les PME.

Il faut noter d'emblée que les notions de chiffre d'affaire et de bénéfice sont différentes l'une de l'autre : Une entreprise peut en effet réaliser un chiffre d'affaire (qui est le revenu tiré de ses ventes de bien ou de ses prestations de services), sans réaliser de bénéfices (qui est la différence positive entre son chiffre d'affaire et ses charges). Ainsi envisagé, seul le bénéfice d'une entreprise devrait normalement être imposé et c'est d'ailleurs conforme au principe constitutionnel qui

dispose que « Chacun doit participer, en proportion de ses capacités, aux charges publiques ».

A rebours de toute logique économique, le système fiscal camerounais consacre un prélèvement de l'acompte d'impôt sur les sociétés sur une base mensuelle (aux taux de 2,2 ou 5,5%), ce prélèvement étant considéré comme un minimum de perception qui ne peut, dans aucun cas, être remboursé au contribuable même s'il réalise des pertes en fin d'exercice.

Illustration : L'entreprise AAA est une entreprise du régime simplifié, tenue de payer chaque mois 5,5% de son chiffre d'affaire mensuel à titre d'acompte de l'impôt sur les sociétés dû en fin d'exercice. Parvenu en fin d'exercice, les états financiers de l'entreprise AAA révèlent qu'elle a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 100 et a engagé des charges à hauteur de 120. Elle est donc en situation de perte et ne devrait normalement pas être imposée. Néanmoins, le montant des acomptes versés chaque mois au courant de l'année ne lui sera pas remboursé et ne sera pas considéré comme un crédit d'impôt malgré la perte subie, car considéré comme un minimum de perception. Le caractère confiscatoire du régime d'imposition est donc clair : C'est le chiffre d'affaire qui est imposé et non le bénéfice.

Il faut relever qu'en Afrique, le Cameroun figure parmi les pays remportant la palme d'or s'agissant du taux de l'IMF, dans la mesure où même les pays qui pratiquent ce système d'imposition n'ont pas prévu des taux aussi élevés que ceux en vigueur au Cameroun. A titre de benchmarking en Afrique centrale, les taux de l'IMF sont les suivants :

- **Gabon** : IMF au taux de 1% du chiffre d'affaires, certaines entreprises étant exonérées ;
- **Congo** : IMF au taux de 1% du chiffre d'affaires (en cas de perte pour la première année d'exercice, l'IMF est déductible pour la détermination de l'IS final à 50%) ;
- **Tchad** : IMF au taux de 1,5% du chiffre d'affaires ;
- **Guinée Equatoriale** : IMF au taux de 1,5% du chiffre d'affaires de l'année précédente ;

- **Centrafrique** : IMF au taux de 1,85% ou 0,3% du chiffre d'affaires (pour les activités agricoles), certaines entreprises étant exonérées.

2. Un contentieux fiscal punitif

Le suivi d'une procédure contentieuse requiert d'acquitter 15% du montant des impositions contestées en principal et pénalités à la phase administrative du contentieux (devant le Ministre des Finances), puis 35% à la phase juridictionnelle (devant le juge Administratif), soit au total 50%, puis éventuellement de justifier d'une caution bancaire de 50 % du solde pour bénéficier d'un sursis de paiement. Ces consignations sont également dues lorsque le contribuable doit saisir l'autorité supérieure en cas de silence gardé par l'autorité saisie dans les délais impartis pour réagir.

Illustration : Si un contribuable fait l'objet d'un redressement fiscal d'un montant de 2 milliards FCFA qu'il conteste, il doit verser une provision de 300 millions (15% du montant contesté) pour porter sa réclamation devant le MINFI, et en cas de réponse défavorable du MINFI, il doit provisionner en plus 700 millions FCFA (35% du montant contesté) pour pouvoir accéder au juge Administratif ! Avant d'accéder au Juge, le contribuable aura donc déjà payé 50% du montant justement contesté, pour un contentieux à l'issue hypothétique. Dans l'hypothèse où le contribuable aurait finalement gain de cause devant le juge, l'obtention du remboursement ou de la compensation de la provision versée relève d'un véritable parcours du combattant, les entreprises s'y étant engagées n'en ressortant que très éprouvées.

Dans ces conditions, plusieurs contribuables préfèrent transiger avec l'Administration fiscale, alors même lorsqu'elles sont dans leur bon droit, pour éviter de devoir subir l'épreuve du contentieux fiscal.

3. L'inefficacité du mécanisme de remboursement de crédits de TVA

Pour mémoire, la TVA est un impôt indirect qui ne frappe pas directement l'entreprise qui y est assujettie, mais le consommateur final. L'entreprise du régime du réel

qui a supporté la TVA en amont est donc fondée à la récupérer en aval dans ses opérations de vente de bien ou de prestation de service. Dans l'hypothèse où elle ne peut pas la récupérer (par exemple parce qu'étant en situation de crédit structurel), elle acquiert un crédit de TVA qui doit lui être remboursé par l'Etat.

Or en pratique, les mécanismes de remboursement de crédit de TVA sont très lourds, longs et fastidieux surtout pour les PME. Cette situation obère gravement la trésorerie des entreprises, menace l'existence de plusieurs d'entre elles et a conduit un certain nombre au dépôt de bilan.

II. Conséquences du système fiscal confiscatoire

Le système fiscal en vigueur est à plusieurs égards contreproductif parce qu'il a des conséquences préjudicant aux intérêts des entreprises et de l'Etat. L'on peut lister entre autres conséquences :

- L'érosion de l'assiette fiscale avec le développement exponentiel d'un secteur informel qui est très peu fiscalisé, et qui est réfractaire à toute formalisation du fait du système fiscal peu attrayant ;
- L'augmentation de la pression fiscale sur les entreprises formelles qui a poussé certaines d'entre elles à cesser leurs activités ;
- Une capacité d'autofinancement en baisse chez les entreprises, compromettant le financement d'investissements productifs et donc l'amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- Faible capacité à l'innovation pour les entreprises, qui ne disposent plus d'une surface financière leur permettant d'investir dans les activités de recherche et développement ;
- Faible captation des investissements directs étrangers par le Cameroun, les investisseurs préférant orienter leurs investissements vers des pays à l'environnement fiscal plus attractif.



Téléchargeable sur le site
www.legecam.cm



ENTREPRISE D'AVENIR

QUI ACCUEILLE ET DEVELOPPE LES TALENTS

STAGES/EMPLOIS/FORMATIONS

GENIE CIVIL

FINANCE

TELECOMMUNICATIONS

MAINTENANCE

MECANIQUE

ENVIRONNEMENT

VENTE

PROJETS

RH

TRANSPORT

CONDUITE

COMMERCIAL

ELECTRICITE

RÉUNION ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ ET LES ADMINISTRATIONS FISCALES ET DOUANIÈRES DES PAYS DE LA CEMAC : UN PAS DÉCISIF POUR LA FISCALITÉ SOUS-RÉGIONALE ?

Par **François ESSAMA**, Responsable du Pôle Juridique et Fiscal

Du 08 au 10 août 2024, s'est tenue à Douala une rencontre réunissant la Commission de la CEMAC, les entreprises du secteur privé de la CEMAC ainsi que les Administrations fiscales et douanières des pays membres. Cette réunion, qui s'est déroulée en trois ateliers techniques, avait notamment comme objectif de renforcer l'attractivité fiscale et la compétitivité des entreprises de la région, ainsi que d'harmoniser, au-delà des textes communautaires, les pratiques des administrations nationales.

L'atelier n°1 traitant des questions fiscales et douanières s'est tenu le vendredi 9 août 2024 à partir de 9H00 sous la présidence de Monsieur DOUMAPI TAINGAM, Directeur Général de l'Ecole Inter-Etat des Douanes de la CEMAC. La modération de l'atelier était assurée par Monsieur NGABO SELI MBOGO, Commissaire en charge du Marché Commun à la Commission de la CEMAC.

Y ont pris part les représentants des administrations, institutions et organisations ci-après :

- La Commission de la CEMAC ;
- Les administrations fiscales et douanières des pays membres ;
- La BEAC ;
- L'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE) ;
- Des Organisations Patronales du Cameroun, du Gabon, de la Centrafrique et du Tchad
- Les Associations Professionnelles des Organismes de Placement Collectif des Valeurs Mobilières.

Au cours de cet atelier, les présentations ci-après ont été délivrées :

1. « Les propositions de l'UNIPACE pour l'élargissement de l'assiette fiscale en zone CEMAC », par Mme Laure KENMOGNE DJOUMESSI, Présidente de la Commission Fiscale et Douanière du GECAM ;
2. « Les produits de placement collectif et la problématique de financement des investissements publics et privés : état des lieux, contraintes et perspectives pour la CEMAC », par Mme Noëlle Priscille KOUO NGAMBY, Présidente de l'Association des Sociétés de Gestion Collective d'Afrique Centrale ;

3. « Le rôle de la DGI dans l'amélioration du climat des affaires au Cameroun », par Monsieur Hamidou BOUBA ADJI, Chef de Centre Régional des Impôts du Littoral II représentant la Direction Générale des Impôts du Cameroun.

Il a été enregistré par ailleurs la participation de Monsieur FONGOD Edwin NUVAGA, Directeur Général des Douanes du Cameroun, qui a apporté des clarifications sur les bases légales de la taxation en douane des logiciels importés.

Monsieur MOHAMADOU LAMINE DJIKA, Conseiller en charge du Programme des Réformes Institutionnelles et du Programme Economique Régional à la Commission de la CEMAC, a fait une présentation synthétique du chantier d'élaboration de la stratégie de mobilisation des recettes fiscales et douanières que la Commission de la CEMAC vient d'engager avec l'assistance technique du FMI.

Dans le même sillage, M. NAFE DABA de la Cellule de suivi du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC à la BEAC a fait une brève présentation sur les raisons et le dispositif actuel de la réglementation des changes.

Au cours de ces travaux, les préoccupations ci-après ont été soulevées par les acteurs du Secteur Privé :

- L'application du minimum de perception assis sur le chiffre d'affaires et non sur le bénéfice ;
- La neutralisation de la TVA dans l'espace intra-communautaire ;
- L'imposition concomitante des logiciels importés au titre des biens immatériels en douane et des prestations de service en matière fiscale ;
- La disparité des régimes fiscaux applicables aux OPCVM en zone CEMAC ;
- L'imposition des revenus locatifs et plus-values immobilières des Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) à l'impôt sur les sociétés.

Suite à de riches échanges, les principales recommandations ci-après ont été retenues :

- Confier à la Commission de la CEMAC la réalisation d'une étude sur les marges par secteur d'activités dans la CEMAC afin d'identifier notamment, ceux sur lesquels un minimum de perception à un taux allégé pourrait s'appliquer ;

- Etudier les modalités d'une dispense du minimum de perception pour les entreprises nouvelles en situation de déficit ;
- Opérationnaliser l'Observatoire de l'application de la législation douanière et fiscale de la CEMAC adopté par Règlement n°25/21-UEAC-010A-CM-37 du 8 décembre 2021 ;
- Organiser une réunion impliquant les différentes parties prenantes en vue d'une relecture de l'article 11 de la directive N° 11/22-CEMAC-UEAC-010A-CM-38 du 28 octobre 2022 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA ;
- Veiller à la prise par les Etats, conformément à l'article 13 de la directive N° 11/22-CEMAC-UEAC-010A-CM-38 du 28 octobre 2022 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA, des mesures pour éviter les cas de double imposition ou de non-imposition ;
- Ouvrir des échanges entre les administrations des douanes et des impôts en vue d'éviter la double imposition sur les logiciels importés ;
- Mettre en place un taux réduit du tarif extérieur commun pour les logiciels importés ;
- Harmoniser la fiscalité relative aux valeurs mobilières dans les Etats membres de la CEMAC, en s'inspirant du modèle de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment en ce qui concerne le régime fiscal applicable aux revenus distribués par les Organismes de Placement Collectif ;
- Envisager de mettre en place un régime fiscal spécial destiné aux organismes de placement collectif immobilier (exonération des droits d'enregistrement pour les apports en nature et en numéraire).

A l'issue des travaux, le Président de la Commission de la CEMAC, SEM Balthasar ENGONGA EDJO'O, a rassuré les participants que la Commission de la CEMAC prendra les dispositions pour mettre en œuvre ou coordonner dans les meilleurs délais, la réalisation et le suivi des recommandations découlant des travaux. Par ailleurs il a pris l'engagement, au nom de la Commission de la CEMAC, d'institutionnaliser la réunion entre le Secteur Privé et les Administrations fiscales et douanières, la date et le lieu de la prochaine rencontre en 2025 devant être communiquée le moment opportun.

AREA ASSURANCES

VOTRE ASSUREUR DE CONFIANCE DEPUIS PLUS DE 13 ANS

Plus de
14 MILLIARDS F CFA
de sinistres payés



- ASSURANCE SANTÉ
- ASSURANCE CAUTION
- ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION & PROFESSIONNELLE

LOI DES FINANCES 2025 : LE GECAM PRESENTE SES PROPOSITIONS DE REFORMES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS



Le 28 août 2024, le Président du GECAM Monsieur Célestin TAWAMBA a accueilli le Directeur Général des impôts Monsieur Roger Athanase MEYONG ABATH au siège de l'organisation patronale. Cette visite qui avait pour objet la Présentation des propositions du GECAM dans le cadre de la préparation de la Loi des Finances 2025, a connu la participation des adhérents de divers secteurs d'activités.

Dans son propos de bienvenue au Directeur Général des impôts, Monsieur Célestin TAWAMBA a fait part des difficultés que rencontrent les chefs d'entreprises qui ont un sentiment d'asphyxie face à l'augmentation de la pression fiscale et des contrôles fiscaux intempestifs. Il a une fois de plus attiré l'attention de l'administration fiscale sur la nécessité de sortir d'un système d'imposition basé sur le chiffre d'affaires qui ne fait qu'accroître la prolifération du secteur informel, fragilise dangereusement les entreprises formelles, et in fine, fait perdre d'importantes recettes fiscales à l'État.

Le Directeur Général des impôts, prenant la parole, a tenu à remercier le GECAM et son Président pour la qualité de l'accueil. Il a en outre mis en avant la nécessité pour le Cameroun d'élargir l'assiette fiscale afin de réduire la pression sur les entreprises formelles. Une option de politique fiscale ayant notamment entraîné la mise en œuvre de la déclaration des revenus des contribuables non professionnels. Il a poursuivi en précisant que l'objectif de l'administration fiscale est d'aboutir à une administration basée sur la donnée, qui permettra de collecter l'impôt où il se trouve effectivement et avec équité.

Réagissant aux propos du DGI, le Président du GECAM a souligné la nécessité de mobiliser entre autres la fiscalité immobilière pour accroître les recettes et à veiller à ce que le système fiscal ne soit pas lui-même vecteur de distorsions de concurrence entre les acteurs économiques.

Le Président du GECAM et le Directeur Général des Impôts ont finalement convenu d'aller vers une fiscalité de développement et non une fiscalité d'embuscade.

Il s'est agi par la suite pour le GECAM à travers la Présidente de la Commission Fiscale et Douanière, Mme. Laure KENMOGNE DJOUMESSI, de présenter les 50 propositions du GECAM relatives à la Loi de Finances 2025. Propositions qui ont bien été reçues par l'équipe de la Direction Générale des Impôts. Monsieur Fayçal Abdoulaye, Chef de la Division de la Législation et des Relations Fiscales Internationales a apporté des réponses aux préoccupations soulevées et a indiqué que les propositions du GECAM feront l'objet d'une attention particulière de l'administration fiscale, et seront intégrées dans la mesure du possible et en fonction des arbitrages des Pouvoirs Publics.

Un échange franc entre les entreprises participantes et les agents de la DGI a clôturé les travaux.



LA CONTRACEPTION

VOTRE ALLIEE POUR UNE VIE EPANOUIE

Planifiez vos grossesses pour une vie familiale équilibrée, en favorisant aussi votre santé.



Pilule
quotidienne



Pilule du
lendemain



Injection tous
les 3 mois



DIU
(stérilet)



Implant

« A chaque femme une contraception »



Pour plus d'informations sur
l'utilisation méthodes contraceptives
contacter directement le CALL CENTER LYDIA
 +221 78 193 93 93 | +221 78 312 26 26

 LydiaConseilDKT  LydiaConseil
 callcenterlydia  www.lydiaconseil.org


Lydia
Le conseil au féminin

Kiss gold

Toujours avec moi





LE GECAM ASSISTE A LA 1ÈRE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES DELAIS ET LES RETARDS DE PAIEMENT AU CAMEROUN

Par **Nacisse CHASSEM**, Directeur Exécutif Adjoint N°1

Le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) a pris part à la première conférence internationale sur les délais et les retards de paiement qui s'est tenue du 24 au 26 octobre 2024 sous la présidence du ministre des Marchés Publics, représentant du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Cette conférence a été une occasion pour le GECAM de donner une évaluation de ce fléau qui affecte les entreprises et freine le développement socio-économique.

Se basant sur un sondage qu'il a mené auprès de 189 entreprises dont 71 grandes entreprises (GE), 67 moyennes entreprises (ME) et 51 petites entreprises (PE), le GECAM fait les constats suivant :

Les impayés et les retards de paiement sont la principale cause des tensions de trésorerie des entreprises selon 61 % d'entre elles.

Les PME ont la proportion la plus importante des entreprises (66%) qui ont eu souvent des retards de paiement de la part de leurs clients.

Le délai de paiement moyen des fournisseurs nationaux est estimé à 45 jours. Il est un peu plus élevé chez les GE (49 jours), que chez les PME (42 jours). Les GE mettent un peu plus de temps pour payer leurs fournisseurs nationaux que les PME.

Le délai de paiement moyen des fournisseurs internationaux est estimé à 59 jours. De même que pour les fournisseurs nationaux. Les GE mettent un peu plus de temps pour payer leurs fournisseurs internationaux que les PME.

Le délai de paiement moyen des clients est estimé à 60 jours. Il est plus élevé chez les ME (72 jours) et chez les PE (68 jours) que chez les GE (43 jours). Les clients des GE payent plus vite que ceux des PME.

Trois entreprises sur quatre sont favorables à la pénalisation des retards de paiement. Près de quatre sur cinq GE et ME sont favorables.

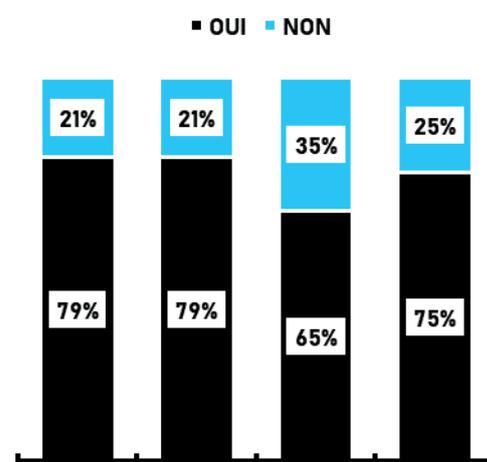
S'agissant en particulier des retards de paiement de l'Etat, presque tous les secteurs sont concernés en particulier celui des BTP, de l'hôtellerie, de l'électricité et l'assainissement.

Dans le **secteur des BTP**, les retards de paiement dans ce secteur sont abyssaux et peuvent aller au-delà de 1000 jours. Plusieurs entreprises de BTP ayant réalisé des travaux dans le cadre de la CHAN 2021 et de la CAN 2022 n'ont pas toujours été payés trois, quatre, voire cinq ans après. Plusieurs des entreprises concernées sont en faillite ou ont licencié l'essentiel de leur personnel.

Dans le **secteur de l'hôtellerie**, de même que dans le secteur des BTP, plusieurs hôtels ayant hébergé le personnel de la CHAN 2021 et de la CAN 2022 n'ont pas toujours été payés à date.

Dans le **secteur de l'électricité**, l'Etat qui est un «gros» client, accuse des retards de paiement important et ne paye pas les pénalités liées à ces retards. Cette situation fragilise la stabilité du secteur dont l'acteur principal ENEO qui a des difficultés à payer ses fournisseurs et ses partenaires qui sont notamment : SONATREL, EDC, ARSEL, GLOBELEQ, PDSE, les banques, les entreprises qui fournissent le fuel, etc.

Graphique 1. Pénalisation des retards de paiement y compris avec l'Etat



Source : Enquête Globale auprès des Entreprises du GECAM

Dans le secteur de l'assainissement, notamment celui de la collecte des déchets qui présente quelque particularité en ce sens que la production des déchets est continue, le règlement des prestations se fait par intermittence alors que les entreprises de ce secteur ploient sous le poids de charges incompressibles, écrasantes et régulières telles que : (i) la masse salariale élevée ; (ii) la consommation du carburant ; (iii) l'achat des consommables d'entretien des camions et d'engins ; (iv) les frais financiers élevés du fait du recours aux banques comme alternative.

Au regard de l'ampleur de l'incidence négative des impayés et retards des paiements sur les performances des entreprises et de l'économie, le GECAM suggère :

- La mise en place d'un observatoire des délais de paiement ;
- La pénalisation des impayés et des retards de paiement ;
- Le règlement rapide des prestations des entreprises dans le cadre de la CHAN et de la CAN ;
- La mise en place par l'Etat d'un système adéquat de paiement des prestations des entreprises des secteurs d'assainissement, de l'électricité et de l'eau.



INSTITUT UNIVERSITAIRE DU GOLFE DE GUINEE

Une Grande Université
Une Grande Histoire

30 Ans de Formation
d'Innovation
et d'Expertise

NOS FORMATIONS

- Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
- Higher National Diploma (HND)
- Licence Académique
- Licence Technologique
- Licence Professionnelle
- Professional Bachelor's Degree
- Bachelor of Technology
- Professional Master
- Master of Sciences
- Master Professionnel

Classes Prépa

Cycle Ingénieur

02 ans à l'UG

03 ans en France

ISEN
PARIS

PARTENARIATS AVEC DES UNIVERSITES

Nationales : Dschang, Buea, Douala, Ngaoundéré & Bamenda
Internationales : Montpellier, Haute Alsace, IUT Colmar

BP: 12489 PK8 Douala

691 14 37 31

Tél:(237) 233 04 04 52

www.univ-iug.com

iug douala

ADMISSION
SUR
ETUDE DE DOSSIER



RENCONTRE SECTORIELLE DES PROFESSIONNELS DE L'HÔTELLERIE

Par **André Dumas TSAMBOU**, Chargé d'Etudes Concurrence et Compétitivité

Une rencontre des professionnels du secteur de l'hôtellerie s'est tenue le 07 Octobre 2024, au siège du GECAM, pour discuter des problématiques du secteur, des défis et des opportunités actuels et construire un plaidoyer en vue de trouver des solutions:

La rencontre a réuni 20 participants, notamment des propriétaires et gestionnaires d'hôtels et restaurants, des experts du secteur du tourisme, des fournisseurs de services hôteliers et des membres d'associations professionnelles, en l'occurrence le SPHIT (Syndicat Professionnel des industries Hôteliers et du Tourisme).

Était prévu à l'ordre du jour : le mot de bienvenue de la Directrice Exécutive, la présentation des participants, un exposé sur le secteur de l'hôtellerie, des échanges sur les problèmes du secteur ainsi que des propositions des solutions:

➤ Présentation

Dans son mot de bienvenue, la Directrice Exécutive a salué la mobilisation des hôteliers et rappelé que la rencontre s'inscrit dans la logique de mieux écouter les professionnels du secteur afin de collecter le maximum de problématiques qui seront présentées aux pouvoirs publics.

L'exposé a quant à lui fait un résumé de la situation économique du secteur de l'hôtellerie avant, pendant et après la COVID-19. Il en ressort qu'avant la pandémie, le secteur de l'hôtellerie montrait des signes de croissance, soutenu par le développement du tourisme d'affaires et de loisirs. Avec la pandémie de COVID-19, le secteur de l'hôtellerie a fait face à des défis économiques, entraînant une baisse significative des activités.

Les défis persistent, notamment en termes de déficits d'infrastructures, la concurrence déloyale, d'insécurité dans certaines régions de faible compétitivité par rapport à d'autres pays de la région. A cela, s'ajoutent les créances non payées relatives aux prestations effectuées par les établissements hôteliers pendant les grands événements organisés (CHAN 2021, CAN 2022) et à l'occasion de la pandémie du COVID-19.

➤ Echanges

Après l'exposé qui a planté le décor, une session d'échanges entre les participants a mis en exergue les répercussions continues de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de l'hôtellerie. Mais pas que. Ils ont aussi mis en lumière d'autres préoccupations au rang desquelles :

- les multiples contrôles issus d'administrations diverses (MINTOUR, MINMIDT, MINEE etc.) ;
- la destination Cameroun qui n'est plus attractive, au regard de l'effectif désespérément bas des touristes ;
- d'autres problématiques infrastructurelles liées à la très mauvaise qualité des routes reliant les différents sites touristiques, à l'absence d'énergie en qualité et en quantité ;
- la problématique de la taxe de séjour non harmonisée qui échappe à la fiscalité du fait de la concurrence déloyale entretenue par les établissements clandestins et le secteur informel ;
- les défis structurels accumulés depuis des décennies qui ont plombé le secteur et qui ont complètement désorganisé les acteurs tout en tirant vers le bas la compétitivité du secteur ;
- certaines restrictions de voyage relatives à l'obtention du Visa...

➤ Attentes du GECAM vis-à-vis des acteurs du secteur de l'hôtellerie :

A l'issue des échanges, il a été recommandé aux professionnels du secteur de continuer à formuler et transmettre leurs préoccupations au GECAM. Des questionnaires ont d'ailleurs été distribués à cet effet par le Groupement, dans le but de densifier les éléments de langage pour un plaidoyer fort.

ACTU

VOTRE ETABLISSEMENT A QUELQUE CHOSE EN +

ILS NOUS FONT **CONFIANCE**



CONTACTEZ - NOUS

TEL: 698 51 60 54 / 659 26 15 54

Agence.ingo-bussanac@canal-plus.com

LE BULLETIN
du Patronat
N° 92 - JUIN 2024

CANAL+
BUSINESS

COOPERATION GECAM – UNION AFRICAINE : JALONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN VERITABLE PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PRIVE ET L'UA

Par Judith NGO KAM



Le GECAM a reçu, le vendredi 12 juillet 2024, la visite d'une délégation de haut niveau de l'Union Africaine, conduite par la Vice-Présidente de la Commission de l'UA, SE. Dr Monique NSANZABAGANWA, accompagnée du Pr Pierre MOUKOKO MBONJO, ancien Ministre des Relations Extérieures et actuel chef de l'Unité des Réformes Institutionnelles de l'UA.

Après l'Afrique du Nord (Caire), l'Afrique Australe (Afrique du Sud), l'Afrique de l'Est (Nairobi) et l'Afrique de l'Ouest (Lagos), c'est au Cameroun pour l'Afrique centrale que la délégation de la Commission de l'UA a achevé sa tournée pour présenter le Fonds pour la paix de l'UA et susciter l'engagement du Secteur Privé camerounais afin qu'il y contribue. En effet, il s'agit d'un Fonds doté de 400 millions de dollars US, créé en 1993 en tant qu'instrument de financement principal des activités de paix et de sécurité de l'UA et lancé le 17 novembre 2018 au siège de l'UA à Addis-Abeba. Ce fonds permet entre autres de :

- * Prévenir des conflits ;
- * Gérer les missions de la paix ;
- * Etablir un système d'alerte des conflits ;
- * Contribuer à la protection des investissements ;
- * Protéger des vies ;
- * Garantir la création des emplois.

La Vice-Présidente a insisté sur son souhait de voir un partenariat à long terme être conclu avec le Patronat, afin d'optimiser la mobilisation, la gestion et le rendement de ce Fonds.

Le Président du GECAM ainsi que les membres du Conseil d'Administration présents pour l'occasion ont fait part des réserves du Secteur Privé quant à la démarche adoptée dans laquelle le Patronat n'a pas été associé en amont, au niveau stratégique, mais uniquement en aval au moment de l'opérationnalisation dudit Fonds. Monsieur Antoine NDZENGUE a insisté sur les restrictions posées par un cadre fiscal inadapté qui rendent difficiles les contributions des Entreprises à de telles initiatives pourtant importantes. Il s'agit notamment de l'impossibilité dans la législation fiscale en vigueur de déduire les contributions des Entreprises de leur base imposable à l'Impôt sur les Sociétés.

Le Président a rassuré la délégation de l'UA de l'implication du Patronat dans l'atteinte des objectifs pour la constitution du Fonds pour la paix.

Cette rencontre entre la Commission de l'Union Africaine et le GECAM aura été une occasion pour les deux institutions, au-delà de la mobilisation pour la constitution du Fonds, de renforcer leurs liens et de positionner davantage le secteur privé au centre des concertations et actions de l'Union Africaine.



CIRCULAIRE N°000019/LC/MINMAP DU 05 JUIN 2024 RELATIVE AU CAUTIONNEMENT SUR LES MARCHÉS PUBLICS : EFFETS SUR LES PME DU SECTEUR DES BTP.

Par **Espoir MBUNGU**, Consultant

Le cautionnement selon l'Acte uniforme OHADA est défini comme, un contrat par lequel la caution s'engage, envers le créancier qui accepte, à exécuter une obligation présente ou future contractée par le débiteur, si celui-ci n'y satisfait pas lui-même. Il fait intervenir trois acteurs: l'organisme public ou privé, la compagnie de cautionnement, ci-après nommée « la caution», et le fournisseur « l'entreprise adjudicataire ». De même, il n'intervient pas simplement en réparation des dommages financiers pour l'organisme public ou privé. Mais selon le type de cautionnement en jeu, il permet d'assurer entre autres, la finalisation du contrat ou le paiement des sous-contractants.

Dans le cadre de l'exécution des projets dans le secteur du bâtiment et des travaux public (BTP), la méthode de financement la plus utilisée est celle du cautionnement. Il en existe plusieurs:

- Le cautionnement de soumission ;
- Le cautionnement définitif ;
- Le cautionnement de bonne exécution ;
- Le cautionnement d'avance de démarrage.

Ces cautionnements visent respectivement à : empêcher un fournisseur de déposer des offres qu'il ne serait pas en mesure de respecter ; garantir l'exécution intégrale des prestations objet du marché ; à protéger l'organisme public ou privé contre les défauts de l'adjudicataire pendant l'exécution de son contrat ; et de s'assurer du remboursement de l'avance, au cas où les travaux ne seraient pas exécutés. Toutes ces dispositions sont encadrées au Cameroun, par le code des marchés publics.

Par ailleurs, avant l'avènement de la circulaire du 05 juin 2024 du Ministère des Marchés Publics relative au cautionnement sur les marchés publics, qui redéfinit les conditions de cautionnement, les entreprises bénéficiaires d'un contrat d'exécution de marché dans le BTP bénéficiaient de plusieurs allègements en matière de cautionnement. S'agissant par exemple des cautionnements de soumission, définitifs et de bonne exécution, les entreprises n'avaient obligatoirement pas recours au dépôt en numéraire auprès des établissements bancaires. Elles pouvaient simplement hypothéquer toute sorte de bien meuble ou immeuble auprès de l'établissement bancaire, pour constituer une garantie et bénéficier du financement souhaité. Ce procédé était moins coûteux pour l'entreprise, car le taux d'acquisition du financement oscillait entre 6% et

7% du montant souhaité, par exemple (pour un besoin de 100.000.000 Fcfa, il fallait déboursier 6.000.000Fcfa), et elle faisait moins recours au cautionnement d'avance de démarrage. Toutefois, les retards administratifs observés dans l'exécution des marchés causaient de lourds préjudices aux entreprises adjudicatrices, qui subissaient des pertes causées par les agios bancaires dûs aux prêts.

Partant, pour améliorer les conditions financières des PME, l'administration en charge des marchés publics avait décidé d'introduire les sociétés d'assurances dans le processus de cautionnement, qui a contrario des banques, octroyaient des crédits sans taux d'intérêt.

Cependant, l'avènement de la circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, relative aux cautionnements sur les marchés publics a complexifié davantage la situation des PME du secteur des BTP. Elle a introduit non seulement un nouvel acteur dans le processus : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), mais également exigé des entreprises des dépôts en numéraire de la totalité des cautions auprès des établissements bancaires, ceci en fonction de la valeur toute taxe comprise du marché. Ce qui implique que : pour les cautions de bonne fin et de garantie, 100% de la consignation doit être faite en numéraire, et pour bénéficiaire de la caution d'avance démarrage 40% doit être déposée, et les 60% restant à la première demande. Cette situation entraîne :

- L'incapacité des PME du secteur des BTP à soumissionner aux marchés publics,
- L'augmentation de la concurrence accrue et déloyale des entreprises étrangères

Et les conséquences directes sont :

- La mortalité programmée des PME de ce secteur d'activité
- L'augmentation du chômage prolongé des employés de ce secteur
- La baisse de la contribution fiscale de ces entreprises.

En définitive, sauf vouloir mettre entièrement en péril et les condamner définitivement à la mort, avec moult conséquences sur les emplois, l'expertise nationale et même l'assiette fiscale de l'Etat, aucune entreprise nationale ne pourrait supporter les conditionnalités, et les mécanismes prescrits par cette circulaire.



DIGITALUP : CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE POUR LES PME CAMEROUNAISES

Par **Alain Fils NGAÏ**, Chargé d'Etudes Numériques

Le numérique est devenu un levier incontournable pour toutes les entreprises, en particulier les PME Camerounaises. Face à des défis d'optimisation des coûts, de gestion de la relation client, et d'amélioration des produits et services, ces entreprises doivent s'adapter rapidement à un environnement technologique en constante évolution. Cependant, beaucoup peinent à embrasser pleinement cette transformation, risquant ainsi d'accuser un retard dans un marché de plus en plus compétitif. Pour répondre à cette problématique, le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM), via sa Commission Économie Numérique & Innovation (C-ENI), a lancé l'initiative DigitalUp.

1. Objectifs de DigitalUp

Le DigitalUp vise à sensibiliser les entreprises aux enjeux et opportunités de la digitalisation, tout en offrant une plateforme de promotion des solutions innovantes. L'événement favorise également le partage d'expériences entre entreprises, stimule l'innovation, et renforce la visibilité des entreprises membres du GECAM sur le marché.

2. Un Programme Centré sur l'Innovation

A chaque édition, des entreprises membres du GECAM présentent leurs produits et services numériques à haute valeur ajoutée, avec un focus particulier sur les solutions adaptées à la digitalisation des entreprises. Les présentations incluent des démonstrations en direct et des retours d'expérience concrets, permettant aux participants de découvrir les technologies émergentes et de renforcer leurs compétences digitales.

3. Un Public Varié

DigitalUp s'adresse non seulement aux entreprises membres du GECAM, mais aussi à un large éventail de décideurs, d'entrepreneurs, d'experts en TIC, ainsi qu'à des institutions académiques et partenaires. Les étudiants et jeunes diplômés intéressés par les métiers du numérique y trouvent également une opportunité unique d'apprentissage et de réseautage.

4. Un Format Hybride

L'événement se déroule principalement en présentiel, mais adopte souvent un format hybride incluant des sessions en ligne, permettant ainsi une participation plus large et flexible. Que ce soit via des conférences,

ateliers, ou webinaires, le DigitalUp offre une immersion totale dans le monde de la transformation numérique.

5. Un Accompagnement Personnalisé

Parmi les nombreux bénéfices pour les participants, on note l'accès à l'information sur les nouvelles technologies, l'amélioration de la compétitivité via l'adoption de solutions digitales, et des opportunités de réseautage avec des experts et autres entreprises. Les entreprises participantes ont également la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des experts pour accélérer leur transformation numérique.

6. Les Partenariats Stratégiques

Chaque édition est co-organisée avec un partenaire clé, apportant son expertise et ses solutions. Parmi les éditions passées, on peut citer :

- MTN Cameroun, qui lors de la première édition a présenté des services en partenariat avec Microsoft, tels que Office 365 et Copilot.
- AZOOMAR, qui lors de la deuxième édition a mis en lumière les défis du e-commerce en Afrique et au Cameroun, en présentant sa plateforme et son analyse du marché.
- IUGET (à venir), partenaire de la troisième édition, qui présentera ses services de cloud computing avec AWS.

7. Une Opportunité pour Tous

DigitalUp offre aux entreprises non seulement une meilleure visibilité, mais aussi la possibilité de découvrir des solutions innovantes, d'améliorer leur compétitivité, et de développer de nouveaux partenariats stratégiques. Grâce à une communication intensive via les réseaux sociaux, newsletters, et autres canaux, l'événement bénéficie d'une large promotion et d'une participation croissante à chaque édition.

En résumé, DigitalUp représente une opportunité précieuse pour les PME camerounaises de rattraper leur retard numérique, tout en favorisant une dynamique d'innovation et de croissance. GECAM, à travers cette initiative, contribue activement à la transformation digitale des entreprises au Cameroun, en les aidant à relever les défis du 21e siècle.

RENTRÉE ÉCONOMIQUE DU PATRONAT (REP) : UNE IMPÉRATIVE RÉINVENTION NUMÉRIQUE POUR LE CAMEROUN

Par **Alain Fils NGAÏ**, Chargé d'Etudes Numériques

Le **mercredi 18 septembre 2024**, au siège du **GECAM** à Douala, s'est tenue la toute **première édition de la Rentrée Économique du Patronat (REP)**. Cet événement, désormais annuel, est conçu pour favoriser des échanges constructifs entre la Presse Camerounaise et les acteurs du monde économique, notamment sur les défis et les enjeux actuels de l'économie du pays.

Lors de cette première édition, **Monsieur Célestin Tawamba**, Président du GECAM, a prononcé un discours marquant, abordant en profondeur les problématiques liées à l'environnement des affaires au Cameroun. Au centre de ses préoccupations : **le retard préoccupant du pays dans le domaine du numérique, un secteur crucial pour l'avenir des entreprises camerounaises.**

1. Les défis du numérique au Cameroun

Le Président du GECAM a souligné que malgré une prise de conscience généralisée de l'importance de la transformation numérique, les entreprises locales rencontrent de sérieux obstacles dans leur transition vers une économie digitalisée. Parmi les principaux défis relevés, **Monsieur Célestin Tawamba** a cité :

- **La mauvaise qualité de l'accès à Internet**, tant fixe que mobile, qui affecte la majorité des immeubles urbains ainsi que toutes les zones industrielles du pays ;
- **L'usage de plusieurs numéros mobiles par les professionnels**, une pratique obsolète qui complexifie les communications d'entreprise ;
- **L'usage généralisé de l'application WhatsApp**, initialement personnelle, comme outil principal de collaboration professionnelle.

Il a également pointé du doigt la disparition progressive de la téléphonie fixe d'entreprise, malgré l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence il y a 25 ans. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, la téléphonie fixe a évolué vers des systèmes de communication unifiée, appuyés par des plateformes virtuelles ou Cloud, qui nécessitent une connexion Internet fiable et rapide.

2. Un saut qualitatif nécessaire

Face à cette réalité, **Monsieur Célestin Tawamba** a lancé un appel vibrant aux pouvoirs publics, les exhortant à opérer une profonde mutation de la politique numérique du Cameroun. Selon lui, la digitalisation des services ne pourra être effective que si le cadre légal et réglementaire en vigueur est modernisé et si une régulation plus efficace est mise en place pour stimuler l'innovation et garantir un développement harmonieux des entreprises opérant dans les TIC.

En outre, il a insisté sur le fait que l'avenir du Cameroun ne saurait se construire sans un Internet stable, de qualité et à haut débit. À l'ère de l'intelligence artificielle et des avancées technologiques rapides, le pays ne peut se permettre de rester en retrait. **La révolution numérique est en marche, et le Cameroun doit en être acteur à part entière.**

3. Un appel à la réinvention

Lors des échanges avec la presse, un consensus a émergé : le Cameroun ne peut pas freiner la révolution numérique mondiale. Les innovations continues, tant sur le continent africain qu'au-delà, imposent au pays une réinvention de ses processus et une modernisation de ses infrastructures numériques.

L'écosystème numérique est en pleine mutation, et il revient aux dirigeants camerounais, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes, de faire le nécessaire pour que le pays ne reste pas un simple observateur de cette transformation. **La révolution numérique «sera ce que nous en ferons, et avec ou sans le Cameroun, la locomotive de la transformation digitale ne s'arrêtera point. Nous devons être partie prenante.»**

En définitive, cette première édition de la Rentrée Économique du Patronat aura été l'occasion d'appeler à un réveil urgent des autorités camerounaises, afin que le pays puisse tirer pleinement parti des immenses opportunités offertes par le numérique. La révolution est en marche, et le Cameroun doit se préparer à en être non seulement un acteur, mais également un leader sur le continent.

NOUVELLE DYNAMIQUE AU CENTRE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE DU GECAM (CMAG)

Suite à la Décision N°01/CS-CMAG/GECAM/09/2024 du 27 septembre 2024 du Conseil Supérieur, le CMAG est heureux d'annoncer la désignation des nouveaux membres de son Comité Permanent à savoir :

- Président du Comité Permanent : Maître Jackson NGNIE KAMGA,
- Membres du Comité Permanent :
 - Maître Caline KAMYA NKONTCHOU,
 - Professeur Roger MEVOUNGOU NSANA,
 - Monsieur Philippe KONA,
 - Monsieur William NGWA,

Leur mandat s'achève le 27 septembre 2027.

Cette initiative marque une nouvelle impulsion pour le CMAG, renforçant l'engagement du Conseil Supérieur à

offrir des solutions alternatives pour le règlement des différends.

Les membres du Comité Permanent auront pour missions de :

- Mettre en œuvre la politique du CMAG,
- Programmer et superviser des formations,
- S'assurer du déroulement des procédures arbitrales et de médiation en toute transparence, impartialité selon les textes du CMAG.

Le nouveau Comité Permanent, riche de compétences et de diversités d'expériences permettra au CMAG de maintenir voire d'agrandir son leadership et sa crédibilité en tant qu'institution arbitrale de référence au plan local et régional.

NEW DYNAMICS AT THE GECAM MEDIATION AND ARBITRATION CENTER (CMAG)

Following Decision No. 01/CS-CMAG/GECAM/09/2024 of September 27, 2024, by the Superior Council, CMAG is pleased to announce the appointment of the new members of its Permanent Committee, namely:

- President of the Permanent Committee: Maître Jackson NGNIE KAMGA
- Members of the Permanent Committee:
 - Maître Caline KAMYA NKONTCHOU
 - Professor Roger MEVOUNGOU NSANA
 - Mr. Philippe KONA
 - Mr. William NGWA

Their mandate will end on September 27, 2027.

This initiative marks a new momentum for CMAG, reinforcing the commitment of the Superior Council to offer alternative solutions for dispute resolution.

The members of the Permanent Committee will have the following missions:

- Implementing CMAG's policy,
- Planning and supervising training sessions,
- Ensuring that arbitration and mediation procedures are conducted transparently and impartially according to CMAG regulations.

The new Permanent Committee, rich in skills and diverse experiences, will allow CMAG to maintain and even expand its leadership and credibility as a reference arbitration institution both locally and regionally.



Groupement
des **Entreprises**
du **Cameroun**

*Stronger
Together*

